

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 12 mars 2024**

Délibération  
n° 47-2024  
Point 4.14.7

#### **Point 4.14.7 de l'ordre du jour**

**Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master Management et administration des entreprises pour l'année universitaire 2024/2025 - EM Strasbourg**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 met en place un nouveau système d'accès au diplôme national de Master. Ce dernier repose sur la possibilité de mettre en place des capacités d'accueil et des modalités d'admission lors de l'entrée en première année de Master. Il garantit la possibilité pour l'étudiant ainsi admis de pouvoir poursuivre directement en deuxième année de Master de la même mention sous réserve, bien évidemment de valider la première année.

Le 23 janvier 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 21 voix pour et 1 abstention.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission pour l'entrée en Master Management et administration des entreprises pour l'année universitaire 2024/2025 - EM Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

# Questionnaire pour le paramétrage de la plateforme **MonMaster 2024/25**

(1 fiche par formation – 1 fiche par parcours)

À retourner à [des-scol@unistra.fr](mailto:des-scol@unistra.fr)

Pour le 20 octobre au plus tard

Contacts MonMaster :

Gwladys RICHARD ( [gwladys.richard@unistra.fr](mailto:gwladys.richard@unistra.fr) )

Célia CRIQUI ( [ccriqui@unistra.fr](mailto:ccriqui@unistra.fr) )

- **Domaine : DEG**
- **Mention : Management et administration des entreprises**
- **Parcours : Management et administration des entreprises**

Les formations ayant un M1 tronc commun seront contactées lors de la phase de paramétrage

S'agit-il d'une :

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Nouvelle formation</b>	<input type="checkbox"/> <b>Formation déjà existante</b>
	Si la formation change d'intitulé, cochez la case ci-dessous et indiquez l'ancien intitulé
	<input type="checkbox"/> Changement d'intitulé de la formation
	Ancien intitulé :

**Date du conseil de faculté : 9/10/2023**

**Résultats des votes : 25 Oui 0 Non 0 Abstention**

<b>Le recrutement pour cette formation se fait-il conjointement avec une autre université ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, l'université de Strasbourg organise-t-elle une partie, la totalité du recrutement ou ne gère-t-elle pas du tout le recrutement ?</b>	<input type="checkbox"/> Une partie <input type="checkbox"/> La totalité <input type="checkbox"/> Aucun recrutement effectué par l'Unistra

### **1<sup>ère</sup> partie - Partie soumise à la CFVU du 21 novembre 2023**

**Capacité d'accueil totale pour l'ensemble du M1 (redoublants, candidats Etudes en France compris) adoptée l'an passé, pour 2023/2024<sup>1</sup> : 0**

**Capacité d'accueil totale pour l'ensemble du M1 (redoublants, candidats Etudes en France compris) à adopter pour 2024/2025 : 10 à 30**

**Capacité d'accueil uniquement pour Mon Master adoptée pour 2023/2024<sup>2</sup> : 0**

**Capacité d'accueil uniquement pour Mon Master à adopter pour 2024/2025 : 0**

<sup>1</sup> Dans la terminologie MonMaster cela correspond à **la capacité d'accueil limitée (CAL)** c'est-à-dire le nombre d'étudiants pouvant être inscrits dans une formation. Elle reflète les capacités d'accueil totales de la formation et comprend donc notamment les étudiants internationaux et les redoublants.

<sup>2</sup> Dans la terminologie MonMaster cela correspond à **la capacité offerte limitée (COL)**. Cette capacité correspond au nombre de places offertes via la plateforme. Elle correspond donc à la CAL amputée des recrutements opérés dans Etudes en France et des redoublants.

**Si votre formation accueille un public mixte, merci d'indiquer :**

La capacité d'accueil pour la formation initiale :

La capacité d'accueil pour la formation en alternance :

- **Mention(s) de licence(s) conseillée(s) pour accéder au M1 :**

L3 ou bac +3 option ou parcours juridique, scientifique, langues, sciences humaines, et autres disciplines voisines, sans formation académique au management/à la gestion.

- **Attendus (ensemble des compétences et connaissances requis pour réussir dans cette formation).** Si un niveau de langue est demandé, merci de le préciser. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de refuser un dossier pour un niveau de langue insuffisant.

Les candidats de pays non francophones n'ayant pas suivi leurs études en langue française devront justifier de leur niveau de français en présentant le DELF Niveau B2 ou le DALF C1 ou C2, ou le TCF niveau équivalent à B2.

- **Critères généraux d'examen des vœux (Dossier/Entretien/Examens/Concours) :**

Examen d'un dossier basé sur la performance du cursus universitaire, cohérence du projet professionnel (qualité du projet entrepreneurial), stages et expérience en entreprise, personnalité..., complété éventuellement par un entretien de sélection oral devant un jury d'universitaires et de professionnels.

- Formation ouverte à l'alternance/apprentissage en M1 (OUI/NON/EXCLUSIVEMENT) ?

**NON**